

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 1 décembre 2022

Séance Ordinaire 18 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation :

LE 1 décembre 2022 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de NEAU Bernard, Maire.

PRESENTS : Bernard NEAU, Agnès REY, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Alain MONTAY, , Jean-Hubert FERRET, Jean-Christophe SIMON - Laurence DUVOULDY -Michelle JOLIVET - Jean-hubert FERRET - Thimothée BLANC - Pauline CHABOT (18h38) - Thierry JUESTZ DYNGLÉMARE (18h17).

REPRESENTÉS : Marie-Anne GUICHARD par Georges PAPEGAY, Geneviève GIVAUDAN par Michelle JOLIVET

ABSENTS :

Secrétaires de séance :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : michelle JOLIVET

Ajout de délibération demande de subvention région

<i>Intitulé</i>	2– Désignation d'un correspondant SDISS
<i>Présentation</i>	Il convient de désigner un correspondant SDISS. Pour l'instant c'est georges qui s'en occupe. Il faut une délibération pour officialiser sa mission
<i>Débats</i>	Le 1 ^{er} adjoint se propose
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Désignation d'un correspondant défense
<i>Présentation</i>	Il convient de désigner un correspondant défense. Sur le mandat précédent c'était Jean-Pierre PELLIGRINI. Il convient de désigner un membre du conseil municipal

<i>Débats</i>	Le Maire se propose
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	4– Taxe aménagement
<i>Présentation</i>	Reporté. Nous attendons la décision de la CCSB qui se laisse le temps de travailler sur le sujet. Amendement de la loi finance.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	5– Tarif eau
<i>Présentation</i>	Reporté au prochain conseil.
<i>Débats</i>	Manque d'éléments notamment sur les tarifs de l'énergie
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	6 – Tarif des divers services
<i>Présentation</i>	Voir tableau. Il convient de valider les tarifs 2023
<i>Débats</i>	Les tarifs sont vus un par un. Il est décidé d'augmenter le tarif de la bibliothèque et de demander une participation pour la location de la buvette stade au particulier de la commune.
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	7 – Bon achat pour le personnel
<i>Présentation</i>	Chaque année la commune offre un bon d'achat à Noël aux personnels de 50€ (14 salariés dont l'apprenti) et aux enfants du personnel de la Commune jusqu'à 15 ans de 50€ à valoir à Super U pour le personnel ayant travaillé au moins 6 mois (5 enfants)
<i>Débats</i>	Bon 60€ pour personnel et enfant Ajouter le stagiaire
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	12 – choix de l'entreprise pour le numérique
<i>Présentation</i>	<p>Un marché a été lancé sur la plateforme pour 3 lots :</p> <p>Le lot 1 portait sur le remplacement du panneau lumineux et 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, le deuxième lot portait sur l'installation d'un écran tactile numérique devant la mairie et 4 entreprises ont répondu.</p> <p>Enfin le lot 3 portait sur le renouvellement du site et cinq entreprises ont répondu.</p> <p>Le Maire présente le tableau d'analyse des offres et propose de retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le lot 1 l'entreprise Lumiplan pour un montant de 9540€ HT avec l'extension logiciel sur 5 ans soit 10570€ HT et l'extension de garantie de 6% sur 3 ans - pour le lot 2 l'entreprise Lumiplan pour un montant de 8 120€ HT et l'extension de garantie de 6% sur 3 ans - pour le lot 3 l'entreprise net 15 pour un montant de base de 2220€ HT et les options pour un montant de 960€ HT ainsi que l'abonnement annuel au nom de domaine à 39€ par an et 39€ HT par mois de sauvegarde cloud
<i>Débats</i>	<p>Les entreprises retenues sont :</p> <p>Pour le lot 1 : Lumiplan</p> <p>Pour le lot 2 : Lumiplan</p> <p>Pour le lot 3 : net 15</p> <p>Un conseiller aurait souhaité être convié à la présentation par les entreprises du matériel ou être convoqué à une commission d'analyse des offres.</p>
<i>Vote</i>	4 Abstentions – 11 Pour

<i>Intitulé</i>	14 – demande de subvention chemin de grange neuve
<i>Présentation</i>	Des subventions supplémentaires peuvent être demandées à la région
<i>Débats</i>	Sans
<i>Vote</i>	Unanimité

La séance est levée à 19h41

Le public sort à la fin du conseil municipal, les questions diverses sont une réunion de travail sans public.

Le public est sorti à la demande du conseil municipal et a manifesté son mécontentement

Questions Diverses :

- **Travaux sur réseau eau potable par un particulier :** Ce sujet a déjà été débattu à plusieurs reprises, un courrier va être adressé à la personne concernée pour confirmer le refus de participation de la commune.

<i>Intitulé</i>	8 – Convention centre des loisirs
<i>Présentation</i>	Il convient de renouveler la convention comme chaque année avec les foyers ruraux pour le centre des loisirs. Tarif 7960.65€ avec un animateur supplémentaire l'été. Pour 2022 : 7794€
<i>Débats</i>	Sans
<i>Vote</i>	Unanimité

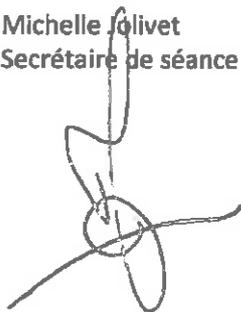
<i>Intitulé</i>	9 – Clôture du budget lotissement
<i>Présentation</i>	Les opérations comptables de fin de budget ont été réalisées. Il convient de clôturer le budget par délibération.
<i>Débats</i>	Sans
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	10 – Convention ESCOTA
<i>Présentation</i>	ESCOTA propose des conventions pour la remise en gestion à la commune pour la voirie. Régularisation d'une procédure suite à décision ministérielle.
<i>Débats</i>	Revoir en détail la liste des charges revenant au propriétaire
<i>Vote</i>	2 abstentions – 13 Pour

<i>Intitulé</i>	11 – Subvention gendarmerie
<i>Présentation</i>	La brigade de gendarmerie de Laragne a formé une amicale pour équiper les appartements des jeunes gendarmes et demande une subvention à la commune. Il reste à l'article 6574 la somme de 900€
<i>Débats</i>	Les conseillers s'interrogent sur la charge financière de l'Etat.
<i>Vote</i>	5 Contre- 3 Abstentions – 7 Pour

- **Chemin des rapillons** : Une demande d'un administré est faite pour passer ce chemin à plus de 3T5 – Le 1^{er} adjoint va recevoir une personne d'IT05 spécialisé sur ce sujet pour obtenir des conseils techniques. Il est rappelé par des conseillers d'être vigilant sur le risque de glissement du chemin sur la maison en contrebas.
- ☞ **Départ à la retraite** : sujet non abordé
- **PLU – étude** : la commune a lancé une étude pour savoir si une révision du plu était envisageable

Michelle Solivet
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michelle Solivet', written over the typed name and title.



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard NEAU (Maire)

Sont présents : Bernard NEAU, Georges PAPEGAY, Agnès REY, Pauline CHABOT, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Alain MONTAY, Thimothée BLANC, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON, Laurence DUVOULDY

Représentés : Marie-Anne GUICHARD par Georges PAPEGAY, Geneviève GIVAUDAN par Michelle JOLIVET

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Michelle JOLIVET

DE 2022 79 - Tarif des locations et régies 2022

Monsieur le Maire dresse la liste des tarifs à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023 à l'unanimité :**

CIMETIERE COLUMBARIUM	Concession 3mX2m=6m ²	440.00€	
	Niche	440.00€	
MATÉRIEL	1Table et 2bancs	5.00€ le lot	
CANTINE	TICKET ENFANT	4.20€	
	REPAS PENALITE	10€	
GARDERIE <i>TARIFS SUSCEPTIBLES D'ETRE REVISES AVANT LA RENTREE DES CLASSES</i>	TICKET JOURNALIER	3.00€	
	CARTE MENSUELLE	30.00€	
	CARTE TRIMESTRIELLE	60.00€	
PISCINE	TICKET journalier ENFANT	1.50€	
	TICKET Journalier ADULTE	2.70€	
	CARTE mensuelle ENFANT	10.00€	
	CARTE mensuelle ADULTE	18.00€	
	CARTE 10 entrées ENFANT	11.00€	
	CARTE 10 entrées ADULTE	22.00€	

RF Préfecture de GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2022 005-210501037-20221201-DE_2022_79-DE

	Tarif groupe école extérieure la séance	24€
IMPRESSIONS, PHOTOCOPIES ET DIVERS	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur Fax la feuille Plastifier un document A4 Plastifier un document A3 Plastifier un document A5 Reliure d'un document 45 pages Reliure d'un document 95 pages Reliure d'un document 145 pages Email	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€ 0.40€ 2.00€ 3.00€ 1.00€ 3.00€ 4.00€ 5.00€ 0.20€
BIBLIOTHEQUE	Moins de 18 ans, chômeur, étudiant, bénéficiaire du RSA, bénévoles Carte annuelle adulte individuelle Carte annuelle familiale Carte perdue	Gratuit 10€ 18€ 4€
Salle du conseil municipal		75€ la demi journée et 100€ la journée
LOCATION SALLE DES FÊTES	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier habitant la commune • Particulier hors commune • Association de la Commune • Association hors commune Du 16 octobre au 15 mars : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier habitant la commune • Particulier hors commune • Association de la Commune • Association hors commune • Caution toute période • Forfait ménage 	120€ 150€ Gratuit 150€ 180€ 200€ Gratuit 200€ 450€ 150€
		<ul style="list-style-type: none"> • 25€ / demi-journée si l'activité est lucrative ou entreprise • Gratuit pour les



		associations
STADE	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier • Association de la commune • Particulier et association hors commune Non accessible en hiver sauf convention spécifique <ul style="list-style-type: none"> • La séance d'entraînement du Football club 	40€ Gratuit 80€ 30€
BOULODROME <i>Réservé aux Associations</i>	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Association de la commune • Association hors commune Non accessible en hiver	Gratuit 80€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Bernard NEAU




RF Préfecture de GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2022 005-210501037-20221201-DE_2022_79-DE